

CHAMPIONNATS DE PATINAGE

Adulte | DE LA SECTION QUÉBEC

2026

Avis de tenue de compétition

Date 27 au 29 mars 2026

Lieu Complexe sportif Desjardins

Hôte Club de patinage artistique de Rimouski

Sanctionné par Patinage Canada
P-25-008

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le **12 février 2026 16 h (HNE)**.

Modifié le 5 février 2026



TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES	3
PATINOIRES	3
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
INSCRIPTIONS	5
DROITS D'INSCRIPTION	6
ACHAT MARCHANDISE OFFICIELLE DE LA COMPÉTITION	6
CONTENU DE PROGRAMME	7
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	7
HÉBERGEMENT	7
ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS	7
MUSIQUE	9
VIDÉO	9
PRIX	9
COSTUMES	10
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS	10
AUTRES RENSEIGNEMENTS	10
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	11
ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES SANS QUALIFICATIONS RÉGIONALES	11
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	11
PATINEURS ADULTES EN SIMPLE	11
PATINEURS ADULTES DANSE SUR TRACÉ EN COUPLE	12
PATINEURS ADULTES DANSE SUR TRACÉ EN SOLO	12
PATINAGE SYNCHRONISÉ	15

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats de patinage Adulte 2026 de la section Québec se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#). Seuls les concurrents provenant de la province de Québec de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick pourront s'inscrire à la compétition selon le nombre de place disponible.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Gestionnaire de la compétition :

Jessie Côté

Téléphone :

819-690-4240

Courriel :

jcote@patinage.qc.ca

Site Internet :

www.patinage.qc.ca

Représentants techniques :

Lyne Desgagnés

Spécialiste de données en chef :

Hélène D'amour

Spécialiste de données informatiques en chef:

Carole Bourbonnais

PATINOIRES

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Complexe sportif Desjardins 150 2 ^e rue E Rimouski (Qc), G5L 0H6	85 x 200 pieds (Glace 1) 100 x 200 pieds (Glace 2)

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les Championnats de patinage Adulte 2026 de la section Québec permettent de repérer les meilleurs patineurs adultes de la province.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Adulte Bronze Style libre et Adulte Argent Style libre ne sera pas permis.

Pour le patinage synchronisé, le club peut inscrire des équipes dans plus d'une catégorie d'épreuve à condition que, pour chaque nouvelle catégorie à laquelle elles sont inscrites, elles remplacent au moins 50 % des patineurs (le calcul ne comprend pas les remplaçants) et présentent un programme différent sur une autre musique;

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats de patinage Adulte 2026 de la section Québec doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le [formulaire de demande pour les citoyens étrangers](#). Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

REEMPLACANTS (Patinage synchronisé seulement)

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance (Patinage synchronisé seulement) :

Le représentant technique ou son remplaçant désigné (arbitre au niveau de la glace) peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser tout objet tombé sur la glace (accessoire à cheveux ou autre), assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme.

À cette fin, on demande, dans la mesure du possible, que toutes les équipes placent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le 1^{er} janvier 2026. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE LA SECTION :** Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club/école d'appartenance est membre.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [Inscription](#)

Selon le nombre de places disponibles, du jeudi 19 février, 16h00 au jeudi 26 février 2026, 16h00, nous accepterons les concurrents des provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **jeudi 12 février 2026 à 16 h.** (HNE (UTC-04:00)). Des **frais d'inscription majorés** s'appliqueront pour toute inscription effectuée après la date limite du jeudi 12 février 2026, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Aucune inscription ne sera acceptée après le 19 février 2026 à 16h.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de service (1% (min.1\$, max.10\$)), les frais administratifs (2.5%) et les taxes.

	Avant le 12 février 2026 16h	Du 12 février 2026 16h01 au 19 février 2026 16h Ontario et Nouveau- Brunswick, du 19 février 2026 16h au 26 février 2026 16h
1 épreuve		
Adultes (style libre, danse solo et interprétation)	200\$	250\$
Épreuves supplémentaires		
Adultes (style libre, danse solo et interprétation)	+ 75\$ / épreuve	+125\$ /épreuve
Danse - Couple		
1 épreuve		
Adultes (Couple et Danse)	115 \$ / partenaire	165 \$ / partenaire
Épreuves supplémentaires		
Adultes (Couple et Danse)	+ 50 \$ / partenaire / épreuve	+100 \$ / partenaire / épreuve
Patinage synchronisé		
Équipe	260 \$	360 \$
Patineur	50 \$	100 \$

Exemple pour une inscription à 2 épreuves : Un patineur adulte peut s'inscrire en interprétation et en style libre.

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

ACHAT MARCHANDISE OFFICIELLE DE LA COMPÉTITION

Lors de votre inscription à la compétition via SPLEX, vous aurez l'occasion de vous procurer de la marchandise officielle de la compétition, soit :

- 1 chandail à manches courtes noir (avec le logo officiel de la compétition)
- 1 chandail à manches longues noir (avec le logo officiel de la compétition)

Cette marchandise exclusive, conçue spécialement pour cette édition, sera disponible en **précommande seulement**. **Aucun achat ne pourra être effectué sur place**. Une étape dédiée dans le processus d'inscription vous permettra d'ajouter les articles de votre choix à votre facture d'inscription.

Un aperçu visuel des chandails sera disponible sur la plateforme SPLEX ainsi que sur la [page de compétition](#) du site Internet de Patinage Québec.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le **mardi 24 février 2026**.

Des frais de 10 \$ pour chaque **formulaire de contenu de programme manquant** (Prog. Court et Prog. Libre) **au 24 février 2026**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse libre](#)
- [Patinage synchronisé](#)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

HÉBERGEMENT

Veuillez vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes informations.

ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent être certifié Entraineur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »

- Certificat « Code de déontologie »
- OU une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous ne serez pas accrédité et devrez alors vous faire remplacer auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

GÉRANTS D'ÉQUIPE ET ACCOMPAGNATEURS

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et un accompagnateur, soit un total de quatre personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

Dans le cas où l'équipe possède deux entraîneurs, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le second entraîneur et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes). Dans le cas où l'équipe ne possède qu'un entraîneur, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe se tient à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

L'accompagnateur a accès aux vestiaires SEULEMENT; il lui est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

MUSIQUE

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX lors de l'inscription.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX.

Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après le **24 février 2026**. En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, **car le téléchargement primera sur les CD.**

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). **Le fichier doit être sous format .WAV**
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) **Les téléphones cellulaires** ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

Les athlètes pourront récupérer leurs CD après la fin de chaque épreuve. Tout CD qui n'est pas récupéré ne sera pas retourné.

VIDÉO

Un responsable assigné sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Les frais d'inscription incluent les vidéos. Un lien sera envoyé aux participants pour pouvoir télécharger leurs vidéos. Prévoir un délai d'au moins 48h après la fin de la compétition avant l'envoi du lien.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il recevra une médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

Admission générale gratuite.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causés par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraienr durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats Adultes 2026 – section Québec.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : [Guide ressource de compétition](#)

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES SANS QUALIFICATIONS RÉGIONALES

CATÉGORIES ADULTE

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Exigences pour les catégories

Les patineurs sont censés s'inscrire dans la ou les catégories appropriées, en fonction des exigences techniques de programmes. Il est entendu que les patineurs patineront conformément à leur capacité.

Les patineurs doivent être âgés de 18 ans et plus au 1^{er} juillet de l'année courante. Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple Bronze et Argent en simple).

Référence : [Exigences Techniques des programmes de patinage pour Adultes](#)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Veuillez noter que les critères moins de 35 ans et plus de 35 ans ont été supprimés. Un regroupement par catégories d'âge sera privilégié lorsque cela sera possible.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage Adulte.

PATINEURS ADULTES EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

MAÎTRE ÉLITE ADULTE

Prog. Libre : 3 min. (+/-10 sec.)

MAÎTRE ADULTE

Prog. Libre : 3 min. (+/-10 sec.)

OR ADULTE

Prog. Libre : 2 min. 50 sec (+/-10 sec.)

ARGENT ADULTE

Prog. Libre : 2 min. (+/-10 sec.)

BRONZE ADULTE

Prog. Libre : 1 min. 40 sec (+/-10 sec.)

OUVERT INTRODUCTION ADULTE

Prog. Libre : Durée maximale de 1 min. 40 sec.

PATINEURS ADULTES DANSE SUR TRACÉ EN COUPLE

- **DANSE ÉLITE ADULTE**
Dances sur tracé : Valse Westminster (2 séq.) et Rumba (4 séq.)

- **DANSE STAR 10/OR ADULTE**
Dances sur tracé : Valse Westminster (2 séq.) et Tango argentin (2 séq.)

- **DANSE STAR 8/9 ADULTE**
Dances sur tracé : Valse américaine (2 séq.) et Tango (2 séq.)

- **DANSE STAR 6/7 ADULTE**
Dances sur tracé : Fourteenstep (4 séq.) et Foxtrot (4 séq.)

- **DANSE STAR 4/5 ADULTE**
Dances sur tracé : Tango Fiesta (3 séq.) et Valse Willow (2 séq.)

PATINEURS ADULTES DANSE SUR TRACÉ EN SOLO

✓ Suiveur

✓ Meneur

- **DANSE RYTHMIQUE EN SOLO OUVERTE ADULTE**

Danse rythmique : Quickstep – selon les critères du Guide des exigences techniques de Patinage STAR

- **DANSE SOLO ÉLITE ADULTE (STAR 10/OR)**

Dances sur tracé : Valse Westminster (2 séq.) et Tango argentin (2 séq.)

- **DANSE SOLO OR ADULTE (STAR 8/9)**

Dances sur tracé : Valse américaine (2 séq.) et Tango (2 séq.)

- **DANSE SOLO ARGENT ADULTE (STAR 6/7)**

Dances sur tracé : Fourteenstep (4 séq.) et Foxtrot (4 séq.)

- **DANSE SOLO BRONZE ADULTE (STAR 4/5)**

Dances sur tracé : Tango Fiesta (3 séq.) et Valse Willow (2 séq.)

PATINEURS ADULTES ARTISTIQUE

Test : Aucune restriction

✓ Dames

✓ Messieurs

- **ARTISTIQUE ÉLITE ADULTE**
Programme : Durée de 2 min. (+/-10 sec.)
- **ARTISTIQUE OR ADULTE**
Programme : Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)
- **ARTISTIQUE ARGENT ADULTE**
Programme : Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)
- **ARTISTIQUE BRONZE ADULTE**
Programme : Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)
- **ARTISTIQUE INTRODUCTION ADULTE**
Programme : Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)

PATINEURS ADULTES ARTISTIQUE EN COUPLE

- **COUPLE OUVERT MAÎTRE ADULTE**
Test : Aucune restriction
Programme : Durée de 2 min. 10 sec. (+/-10 sec.)
- **COUPLE OUVERT ADULTE**
Test : Aucune restriction
Programme : Durée de 1 min. 40 sec. (+/-10 sec.)

PATINEURS ADULTES DÉMONSTRATION

✓ Dames

✓ Messieurs

- **DÉMONSTRATION ÉLITE ADULTE**
Test : Aucune restriction
Prog. : Durée maximale de 1min. 40 sec.
- **DÉMONSTRATION OR ADULTE**
Test : Aucune restriction
Prog. : Durée maximale de 1min. 40 sec.
- **DÉMONSTRATION ARGENT ADULTE**
Test : Aucune restriction
Prog. : Durée maximale de 1min. 40 sec.
- **DÉMONSTRATION BRONZE ADULTE**
Test : Aucune restriction
Prog. : Durée maximale de 1min. 40 sec.

- **DÉMONSTRATION INTRODUCTION ADULTE**

Test : Aucune restriction
Prog. : Durée maximale de 1min. 40 sec.

PATINEURS ADULTES DÉMONSTRATION EN COUPLE

- **DÉMONSTRATION OUVERT MAÎTRE ADULTE**

Test : Aucune restriction
Prog. : Durée maximale de 1min. 40 sec.

- **DÉMONSTRATION OUVERT ADULTE**

Test : Aucune restriction
Prog. : Durée maximale de 1min. 40 sec.

•

PATINAGE SYNCHRONISÉ

- **ADULTE PSY I**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans avant 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.